

## QUELLE VILLE VOULONS-NOUS ?

**L**a parution du premier numéro de D.C.A. a suscité de nombreuses réactions. Et c'est tant mieux !

Beaucoup nous ont félicités, d'autres nous ont critiqués, certains sont restés silencieux, des petits malins ont même cru sentir le discret parfum d'une future liste pour les élections municipales...

Nous ne le cachons pas : les compliments nous font plaisir. Mais les critiques de bonne foi sont également bienvenues car elles nous obligent à nous améliorer. Elles nous encouragent parce qu'elles montrent que **le débat est ouvert**, que **la démocratie peut exister**. Et c'est bien cela notre objectif.

**Pointer les insuffisances et les égarements, exprimer des doléances, défendre nos propres points de vue, imaginer des solutions inédites et les soumettre à la discussion collective, voilà ce que nous entendons faire.** Car si nous avons le courage de pousser des « coups de gueule », nous aurons aussi celui de donner des « coups de chapeau » quand il y aura lieu.

Parce que nous sommes convaincus que l'exercice de la démocratie relève de l'échange et de l'argumentation, nous nous efforcerons d'avancer des propositions pour chaque grand sujet en débat. **C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer une grande partie du second numéro de D.C.A. aux problèmes de l'urbanisme dans notre ville.**

**Pourquoi ce thème ?** Parce qu'il est trop important pour être laissé aux seuls « décideurs ». **Il nous concerne toutes et tous.** L'espace public est un espace que nous partageons et qui nous engage les uns envers les autres. Chacun doit y être animé du principe de responsabilité. C'est notre cadre de vie collectif qui est en jeu et un aménagement raté défigure la ville pour des dizaines d'années ! **Souvenons-nous de la place Sainte-Anne ! Cela vaut donc la peine d'y réfléchir et d'en discuter tous ensemble.** Le sujet est immense et les problèmes complexes. Tout ne sera pas traité dans ce seul numéro de D.C.A.. Nous y reviendrons donc régulièrement.

**Un dernier mot :** notre site Internet fonctionne. À ce jour vous avez été plus de 700 à venir le consulter. Continuez ! Vous pouvez y retrouver les articles du journal. Mais, surtout, vous pouvez ajouter vos commentaires sous chaque texte, formuler vos critiques, apporter vos idées, poser vos questions, proposer des thèmes de discussion, etc... N'hésitez pas ! Le site est à votre disposition.

Tapez : [www.chatillon-democratie-dca.com](http://www.chatillon-democratie-dca.com)

## Réunion publique D.C.A.

vendredi 14 décembre  
20 h - salle de la Mairie



## ∞ ∞ LU & ENTENDU ∞ ∞

Entendu de la bouche d'un de nos plus brillants conseillers municipaux :

« On a été élu, on fait ce qu'on veut ! ».

Encore faudrait-il savoir ce qu'ils veulent...

Lu dans *Le Châtillonnais* de juillet 2004 (p. 28) :

« E. Rat construit, améliore, rénove et nous projette dans l'avenir »...

...LEQUEL ?

# RÉFLÉCHIR AVANT DE CONSTRUIRE...



**N**os élus veulent préserver notre cadre de vie : c'est bien et nous les en félicitons.

En même temps, ils ont des projets ambitieux de lotissements et de zones pavillonnaires.

Quand on observe le paysage de Châtillon, que constate-t-on ?

➤ **le centre ville se meurt.**

➤ **la périphérie se construit :**

- lotissements sur les coteaux
- constructions le long de la route de Beaulieu y compris avec implantation d'un lotissement privé.

On cherche à augmenter la population de Châtillon ; et pour attirer des gens, il faut leur proposer des logements. Pour

construire, on s'étale dans la campagne environnante en s'éloignant toujours un peu plus du centre. Ce raisonnement peut séduire.

En réalité, on assiste à une pression urbaine qui pose de vrais problèmes maintenant bien connus :

➤ **dissémination dans le paysage (ou mitage du paysage)** qui contraste avec le bâti originel du village.

➤ **banalisation** des nouveaux quartiers qui, outre l'aspect paysager déplorable de ce type d'urbanisation, sont pauvres en espaces publics de qualité et riches de rues sans âme.

➤ **coût de plus en plus élevé des services** par extension obligée des réseaux de distribution d'eau, de gaz,

d'électricité, de collecte des ordures ménagères, etc...

➤ **appauvrissement économique et social** du centre

ancien qui voit disparaître ses commerces de proximité au profit des supermarchés implantés dans les villes voisines.

➤ **risques de transformation en village-dortoir.**

Nos élus, dans leur grande sagesse, ont-ils envisagé ces problèmes ?

Ont-ils une conception globale de l'aménagement visant à mettre en place une politique de **développement durable** ? On peut en douter.

**Châtillon s'étale parce qu'il n'y a pas de projet à long terme digne de ce nom.**

## Le Mystère de la rue Martial Vuidet...



**R**écemment des chaînes sont apparues sur le parking situé le long de la propriété du Crot Bonnet.

Qui a eu cette idée géniale de restreindre l'espace de parking dans une rue déjà très encombrée ?

À quoi sert le petit chemin, large d'un mètre, ainsi créé le long du mur ?

- permettre à Médor de se soulager ?
- faciliter le patin à roulettes ?
- apprendre à faire du vélo en toute sécurité ?

Mystère...

...à débayer...

## STATIONNEMENT & CIRCULATION

**L**es villes anciennes n'ont pas été construites pour nos modes de vie. En croyant les moderniser on peut supprimer définitivement ce qui faisait leur charme, les défigurer d'un « trait » de tronçonneuse : la place Sainte-Anne en est l'exemple le plus marquant, la place de la mairie et du marché l'avaient précédée, le carrefour de la route de Beaulieu et de la rue Martial Vuidet ont suivi !

Que sont devenus ces endroits ? La place Sainte-Anne est un parking sans âme ; les arbres qui y ont été replantés disparaissent progressivement dans l'indifférence générale, victimes des chocs portés par les voitures ; pour la deuxième fois elle se meurt... à petit feu.

La création du carrefour de la rue Martial Vuidet a sans doute fluidifié la circulation mais dans le même temps elle a favorisé le passage des poids lourds ! Faudra-t-il une nouvelle fois sacrifier des maisons en cédant à la mode des ronds-points ?

La Grande Rue, elle, est devenue quasi impraticable à certains moments, voire dangereuse pour les piétons, a fortiori pour des poussettes ! Faudra-t-il l'élargir, ou la rendre piétonne ?

**C'est un fait, la circulation et le stationnement posent de vrais problèmes dans notre ville.**

On entend dire qu'un grand projet d'aménagement du Champ de Foire va voir le jour : bruits de trottoirs ? Ballons d'essais ? Confidences de conseillers ? En tous les cas, si ces informations sont avérées, la moindre des choses serait d'en informer les Châtillonnais.

Ces problèmes sont complexes et la tâche n'est pas facile. Nous en convenons ! **Raison de plus pour que nous soyons consultés.**

Dans l'éditorial du numéro 20 du Châtillonnais monsieur le Maire déclarait : « Nous aurons besoin de chacun d'entre vous pour réfléchir ensemble à l'avenir de Châtillon », **n'est-ce pas l'occasion ?**

# PROPOSITIONS POUR LA PARTICIPATION DES CHÂTILLONNAIS À L'AMÉNAGEMENT DE LEUR VILLE

« **D**éveloppement du port de plaisance : le projet est lancé ! » ; « La place du Puits et la rue du Cimetière réaménagées ». Voilà ce qu'on pouvait lire dans les numéros de janvier et juillet 2007 du *Châtillonnais*. Fort bien ! Nous avons un maire bâtisseur ! Mais à y regarder de plus près, ce qui nous est proposé, ce sont les projets d'un homme ou d'un petit groupe, mais pas un projet conçu **pour** Châtillon **avec** les Châtillonnais.

**De grâce, Mesdames et Messieurs les élus, ne mettez pas la charrue avant les bœufs !**

Avant d'annoncer un nouveau projet il faut d'abord **poser** quelques questions, en **débattre** collectivement, **étudier** les différents choix possibles, et puis ensuite **décider**.

Deux questions majeures sont à se poser :

- **Sur quelle vision de l'avenir de Châtillon nous engageons-nous ?**
- **Comment organiser la participation des habitants ?**

Un projet pour notre ville suppose d'abord une réflexion collective sur ce que l'on souhaite pour Châtillon dans les 20 ans à venir : un village-dortoir ou une cité dynamique ? Quelle que soit l'opinion de chacun sur le sujet, cela mérite d'être

discuté. Car, sans cette réflexion nous tomberons dans des politiques d'aménagements à courte vue, au jour le jour, qui n'ont d'autres ambitions que de satisfaire des intérêts particuliers et de s'assurer une réélection à bon compte.

**La participation des habitants** aux projets est indispensable. De **tous** les habitants. Par exemple, en ce qui concerne **l'aménagement du port**, il semblerait que des plans aient déjà été étudiés, que des réunions aient déjà eu lieu avec les agriculteurs. Pourquoi seulement les agriculteurs ?...Les autres catégories de la population n'auraient-elles rien à dire sur le sujet ?...Faut-il rappeler qu'une fois élu, le maire travaille pour **tous** les citoyens de la commune ?

C'est pourquoi D.C.A. vous propose de réfléchir à ce que pourraient être les règles du jeu et les rôles des différents acteurs – habitants, élus, techniciens, architectes, etc... – dans une réelle démocratie locale...

Reprenons l'exemple de **l'aménagement du port**. On aurait pu imaginer le processus suivant :

**1°- Définition des objectifs** avec les habitants : **que veut-on faire du port ?**

- sa fonction ? son rôle ? ses usages ?

**2°- Ateliers de concertation** réunissant

des personnes volontaires, des élus, les techniciens et les concepteurs du projet : **comment aménager le port ?**

**3°- Présentations des différentes possibilités** d'aménagement du port avec :

- des simulations par ordinateur ;
- des expositions **évolutives** en mairie ;
- des cahiers d'expression libre ;
- des lettres d'information.

**4°- Prise de décision par les élus.**

**5°- Réunion publique de restitution** pour :

- exposer **le projet retenu** ;
- expliquer **les raisons du choix** ;
- présenter **les engagements des élus**.

Il n'est pas question de priver les élus de leur pouvoir de décision. Il s'agit d'une **aide à l'élaboration** des projets. **La participation est un mode de construction de la décision**. L'objectif est que le débat collectif devienne un moment fort, un volet à part entière de la conduite des projets en favorisant **l'information, l'explication, l'écoute et le dialogue**. Bref, il s'agit d'élaborer des **projets partagés**.

**Tout le monde y gagne** : les habitants comprennent mieux les contraintes et les enjeux de l'aménagement ; les élus élaborent des solutions opérationnelles qui ont la légitimité de la décision collective.

## ON NOUS A DEMANDÉ :

**Que sont devenues les grilles de la mairie ?**

*Soigneusement rangées quelque part ?  
Où ? Vendues ?...à qui et pour combien ?  
Offertes ?... à qui ?*

Éléments du patrimoine collectif, ces grilles appartiennent à tous. Il serait de bonne démocratie que tout le monde soit informé de leur sort.

CITOYENNES, CITOYENS  
PRENEZ LA PAROLE

Vous avez des idées pour Châtillon.  
Vous souhaitez en débattre.  
Vous voudriez que D.C.A. en parle !  
Alors... venez à la réunion publique du  
vendredi 14 décembre à 20 h,  
**salle de la mairie.**

# LÉGISLATION PRÉ-ÉLECTORALE

## LE SAVIEZ-VOUS ?.....

Les prochaines élections municipales auront lieu les **9 et 16 mars 2008**.

**O**r, en période pré-électorale, des règles extrêmement strictes encadrent la communication des municipalités. Un calendrier officiel existe que la vigilance citoyenne nous impose de rappeler.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, le maire n'a plus le droit de faire de la publicité pour ses réalisations ou en faveur de sa gestion de la ville sous quelque forme que ce soit (bulletin municipal, site internet, publications diverses, etc...) en vertu de l'article L.52-1, 2<sup>ème</sup> alinéa du Code électoral.

C'est pourquoi la très sérieuse Association des Maires de France rappelle aux élus qu'il importe de « **veiller tout particulièrement à ce que la communication de la collectivité s'abstienne de mettre en valeur les candidats, leurs réalisations ou encore leurs projets** ». Elle recommande aux maires dont la commune dispose d'un site Internet, « de veiller à ce que le contenu du site ne dépasse pas le cadre strictement informationnel et pratique et **que soient suspendues** durant cette période **les rubriques susceptibles de valoriser le candidat ou la municipalité** ».

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, « l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite » (Article L.52-1, 1<sup>er</sup> alinéa du Code électoral).

Tous les moyens de communication sont donc *a priori* visés par la loi : bulletins municipaux, bilans de mandat, cartes de vœux, affiches, lettres, presse locale, sites internet, manifestations, inaugurations, etc...

**D.C.A. fait confiance** au sens civique de l'équipe rédactionnelle du **Châtillonnais** pour que, dans son numéro de janvier, **l'éditorial du maire soit particulièrement « neutre » et les articles très... « calibrés »**...pour ne pas tomber sous le coup de la loi.

## Participation des Habitants à la vie locale

« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. [...]

« Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

« Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activités des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Code général des collectivités territoriales  
Article L. 2143-2

## EN VRAC ! ...

- **Façade de la mairie...**
  - le grand mur aveugle, côté office du tourisme, ne mériterait-il pas un aménagement ?
  - pourquoi ne pas réutiliser les anciennes grilles comme décor symbolique ?
  - pourquoi avoir, une fois de plus, fait disparaître les arbres qui étaient dans la cour ?
- **Réfection des chaussées et des trottoirs...**
  - suffit-il de mettre des petits pavés pour que le patrimoine soit préservé ?
- **Réfections des façades...**
  - quelle est vraiment la politique du maire.....si toutefois il en a une ?

## JEU : QUI SUIS-JE ?

« On me masse, on m'épile,  
On m'arrose, on me tond,  
On me bichonne, on me piétine,  
On m'illumine, je n'en peux plus,  
J'ai besoin de repos...  
Qui suis-je ? ? ? »

La pelouse du stade de Châtillon !  
Réponse :

## SOUTENEZ D.C.A. !

Si vous pensez que D.C.A. est utile, aidez-le à vivre car **si la liberté de pensée n'a pas de prix, elle a un coût !**

Si vous le souhaitez, merci d'adresser votre don à l'association D.C.A. à l'aide du bon de soutien ci-dessous, à l'adresse suivante : Association D.C.A. - 29 rue Martial Vuidet, 45360 Châtillon-sur-Loire.

Nom & prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... E-mail : .....

Adresse un don de :  5 €  10 €  20 € autre : ..... €

**REPRODUCTION AUTORISÉE  
ET MÊME ENCOURAGÉE  
À DIFFUSER SANS MODÉRATION !**

### Publication de l'association D.C.A.

Présidente d'honneur : Marthe Bouchard - Dézarnaulds  
Directeur de la publication : Bastien Joneau  
Rédacteur en chef : Guy Brucy

Imprimerie spéciale de l'association D.C.A.  
29, rue Martial Vuidet 45360 Châtillon-sur-Loire

Dépôt légal : novembre 2007 - ISSN en cours

Ne pas jeter sur la voie publique.